



Et si votre maladie était d'origine professionnelle ?

Vous avez été exposé(e) aux pesticides pour votre métier et souffrez d'une pathologie ? **Exploitant(e) ou salarié(e), en activité ou la retraite, votre maladie est peut-être d'origine professionnelle.**

Qui est concerné ?

Travailleurs de l'agriculture, salariés des espaces verts, salariés du bois, agents d'élimination des nuisibles, agents de voirie, fleuristes... atteints des pathologies suivantes : maladie de Parkinson, hémopathies malignes, cancer de la prostate etc...

Sous certaines conditions, des démarches sont possibles pour les enfants de professionnels, exposés in utero aux pesticides.

Quels sont vos droits ?

Sous certaines conditions, votre maladie peut être reconnue d'origine professionnelle et indemnisée (rente).

Nous vous accompagnons dans vos démarches !

Phyto-Victimes est une association nationale d'aide aux professionnels victimes des pesticides :

(Association nationale représentante des usagers du système de santé)

- Accompagnement et soutien
- Information sur les démarches administratives et vos droits
- Aide pour la demande de reconnaissance en maladie professionnelle
- Suivi des dossiers et procédures jusqu'à l'indemnisation

**PHYTO-
VICTIMES** ASSOCIATION D'AIDE
AUX PROFESSIONNELS-LES
VICTIMES DES PESTICIDES

06 74 78 88 27

contact@phyto-victimes.fr
WWW.PHYTO-VICTIMES